



Comptabilité associatives

Par **mélanie1986**, le **12/12/2011 à 15:39**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car, depuis quelques mois, je suis la trésorière d'une association.

Lors de sa création en mai, n'y connaissant pas grand chose, je suis allé avoir un centre qui m'a aiguillé et a pris mon dossier pour le valider. Jusqu'à là, pas d'incident. J'ai bien reçu notre facture de parution au Journal Officiel et notre attestation associative.

Cependant, toujours pas d'attestation Sirene. Je me permet de recontacter ce centre qui m'avait aiguillée à monter cette association, et me conseille de joindre la CCI de mon département. Chose faite : j'ai mon n° de siren, pas toujours pas la fameuse attestation officielle par courrier.

Dernièrement, un de nos derniers clients nous demande cette fameuse attestation. Suite à mes dernières recherches, je contacte directement l'Insee, qui m'indique n'avoir aucun dossier à ce n°. Ce dernier m'explique comment faire depuis mon ordinateur, et je tombe sur une entreprise qui n'a de commun qu'un seul mot avec notre association... et fermée depuis 2004.

Bref, en somme cela fait 7 mois que nous utilisons un n° sirene erroné, suite à un malhenrendu téléphonique. Je suis inquiète pour les conséquences qu'une telle méprise a pu engendrer.

J'ai fait une nouvelle demande d'enregistrement en leur signalant cette erreur, mais ce qui m'inquiète ce sont les conséquences sur cette erreur d'immatriculation. et qui prévenir ?

En remerciant toute personne susceptible de m'aider dans ces démarches.

Cordialement.